

EDITORIAL

EDITORIAL

Le Secrétariat intérimaire vous présente ses vœux tardifs mais sincères pour le nouveau millénaire. L'année dernière a été très active puisque consacrée aux préparatifs de la première Réunion de Parties (MOP1) organisée au Cap. Rétrospectivement, nous constatons avec plaisir que cette première rencontre a été une réussite. Son succès a principalement tenu à la participation des représentants de plus de 80 pays et appartenant à diverses OIG et ONG.

L'année prochaine sera placée sous le signe de l'installation du Secrétariat permanent à Bonn, en Allemagne. Comme prévu, le Secrétariat déménagera du Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche à La Haye (Pays-Bas) à l'Unité spéciale des Accords du Secrétariat du PNUE/CMS à Bonn (Allemagne). Des mesures ont été prises pour annoncer que le poste de Secrétaire est vacant et pour créer le Fonds fiduciaire.

Les personnes ci-dessous ont envoyé au Secrétariat des informations pour qu'elles soient publiées dans ce Bulletin : M. Jeff Kirby (RU), M. Saulet Sakenov (Kazakhstan), M. David Lindley (Afrique du Sud), Mme Wendy Borello (Botswana), M. Rob Simmons (Namibie), M. Sampie van der Merve (Afrique du Sud), M. Klaus Riede (Allemagne), M. Les Underhill (Afrique du Sud), M. Andy Green (Espagne), M. Umbero Gallo-Orsi (Pays-Bas), Mme. Maria Panayotopoulou (Grèce), M. R.G. Wetzel (Etats Unis) et M. Ivan Rusev (Ukraine). D'autres contributions nous ont été envoyées par le Secrétariat de PNUE/CMS, le Département de l'Environnement, des Transports et des Régions du RU (DETR), Fonds anglais pour l'ornithologie, la Société royale pour la Protection des Oiseaux (RSPB), le Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage/ les oiseaux migrateurs du paléarctique occidental (CIC/ OMPO), la Commission européenne/ Directeurat-Général VIII, Quercus, la Société de conservation du Sierra Leone, la Société palestinienne pour la vie sauvage, Wetlands International, le Groupe de travail de la foundation pour la recherche internationale sur les oiseaux d'eau et les zones humides (WIWO), Office National de la Chasse (ONC), BirdLife International et WWF-Norvège.

L'échange d'informations reste très faible avec certaines régions de l'aire de répartition. Nous rappelons que le Bulletin de l'AEWA est rédigé *pour vous* et surtout *par vous*. L'expérience a prouvé que le Bulletin rencontre un large écho et que les auteurs d'article reçoivent de nombreuses réactions.

VEUILLEZ ENVOYER LES INFORMATIONS À :
SECRETARIAT INTERIMAIRE DE L'AEWA
PO BOX 20401
NL-2500 EK LA HAYE, PAYS-BAS
Tél. : (+31) 70 3784982, télécopie (+31) 70 3786146
e-mail : b.lenten@n.agro.nl

Veillez noter qu'à partir du 1-7-2000 l'adresse du Secrétariat sera :
AEWA SECRETARIAT
United Nations Premises in Bonn
Marthin-Luther King Str. 8
D-53175 Bonn
République fédérale d'Allemagne
Tél : (+49) 228 815 2414
Fax : (+49) 228 815 2450
e-mail : aewa@unep.de

LES NOUVELLES DU SECRETARIAT

LA PREMIÈRE SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES À L'AEWA

La première session de la Réunion des Parties s'est tenue du 6 au 9 novembre 1999 au Lord Charles Hotel, au Cap, en Afrique du Sud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET DÉCLARATIONS INAUGURALES

L'ouverture simultanée de la sixième réunion de la Conférence des Parties à l'Accord sur la Conservation des Espèces migratrices d'Animaux sauvages (CMS) et la première Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie a eu lieu au Lord Charles Hotel, à Somerset West, au Cap, en Afrique du Sud le samedi 6 novembre 1999 à 16h30.

Les personnalités suivantes ont prononcé des déclarations inaugurales : M. Pieter Botha, Directeur adjoint de la Conservation des Espèces, Division de l'Environnement et du Tourisme de l'Afrique du Sud ; Monsieur Mohammed Valli Moosa, Ministre de l'Environnement et du Tourisme de l'Afrique du Sud ; Mme. Geke Faber, Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche des Pays-Bas; Mme Gila Altmann, Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité nucléaire de la République fédérale d'Allemagne ; M. Kas Hamman, Directeur de l'Environnement du Gouvernement de la Province occidentale du Cap ; M. Dave Pritchard, BirdLife International ; M. Alwyn Nel, Directeur des Services philatéliques des Postes de l'Afrique du Sud ; Monsieur Klaus Töpfer, Directeur du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Tous les orateurs ont souligné l'importance de maintenir l'Accord sur la conservation des espèces migratrices de la faune. Dans son discours, Madame Faber, Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche des Pays-Bas, a particulièrement mis en valeur le rôle de l'AEWA. Madame Faber a rappelé que l'AEWA était un accord modèle en matière de conservation des habitats naturels et qu'il renforçait en outre la mise en oeuvre du CMS. Comme les efforts déployés pour la conservation des oiseaux d'eau auraient un effet positif dans de nombreux autres domaines, L'AEWA pourrait être une étape décisive dans une stratégie intégrée de développement durable. Dans ce domaine essentiel qu'est la gestion des oiseaux d'eau, l'AEWA pourrait jouer un rôle clé en réunissant et diffusant des informations sur la chasse des oiseaux d'eau. L'AEWA pourrait en outre apporter des fonds aux programmes de protection, de formation et d'éducation. Madame Faber a conclu ses propos en ouvrant officiellement la première session de la Réunion des Parties (MOP1) à l'AEWA. Les informations complètes de la déclaration inaugurale figureront dans le procès-verbal de la MOP1 qui paraîtra au cours de cette année.

La première session de la Réunion des Parties à l'AEWA s'est tenue du 7 au 9 novembre sous la présidence de M. Mbareck Diop, Sénégal.

Résumé succinct des principales conclusions de la MOP1

Le Président est parvenu à épuiser tous les points de l'ordre du jour. Au total, quatorze résolutions ont été adoptées sur :

1. la fondation d'un Secrétariat permanent de l'AEWA ;
2. les finances et l'administration ;
3. la création d'un format de rapport national trimestriel pour l'AEWA ;
4. les priorités de la mise en oeuvre internationale en 2000-2004 ;
5. l'ouverture d'un Registre des projets internationaux ;
6. les lignes directrices de l'acceptation du paiement des contributions en liquidités et en espèces ;
7. la création d'un petit fonds pour l'aide à la conservation ;
8. la création du Comité Technique de l'AEWA ;
9. les modifications du Plan d'Action ;
10. les lignes directrices de conservation
11. la date et le lieu de la deuxième session de la Réunion des Parties à l'AEWA ;
12. les remerciements aux organisateurs ;
13. l'octroi du droit de vote aux Parties candidates pendant la Première session de la Réunion des parties à l'AEWA ;

14. l'arrêt progressif du tir au plomb.

Les documents de référence de ces résolutions et les résolutions mêmes ont été discutées exhaustivement dans deux ateliers de travail dont l'un a porté sur les finances et l'administration et l'autre sur les questions techniques. Les dernières versions de ces résolutions peuvent être téléchargées du site Internet de l'AEWA ou être demandées au Secrétariat de l'AEWA.

Le procès-verbal de la première session de la Réunion des Parties paraîtra sous peu. Les participants à la MOP1 recevront ce document. Les personnes intéressées pourront le télécharger le procès-verbal du site Internet ou en demander une copie sur disquette au Secrétariat de l'AEWA.

Concernant les résolutions évoquées le résumé succinct ci-dessous reprend les principales conclusions auxquelles la MOP1 est parvenue :

La création d'un Secrétariat Permanent

La Réunion des Parties a approuvé la création d'un Secrétariat Permanent au sein de l'Unité des Accords à Bonn. Cette décision fait suite à l'adoption, lors de la cinquième session de la Conférence des Parties à la CMS (à Genève en 1997), de la résolution 5.5. sur la cohabitation des Secrétariats dans l'Unité des Accords à l'intérieur du Secrétariat des Conventions. Le Secrétariat déménagera de La Haye à Bonn avant la fin du mois de juin 2000. Les préparatifs de ce déménagement ainsi que l'aménagement des nouveaux locaux des bureaux sont en cours. La Réunion des Parties a accepté avec reconnaissance l'offre de l'Allemagne de couvrir les frais de déménagement et d'aménagement du Secrétariat de l'AEWA.

Les finances et l'administration

La Réunion de Parties a adopté la proposition de budget 2000-2002. Mais au cours des discussions, les délégués ont remarqué l'absence de toute disposition de mise en oeuvre, en particulier dans les pays en développement. Plusieurs représentants ont en outre souligné que des fonds étaient nécessaires pour que les délégués des Parties des pays en développement puissent participer aux sessions. Le Secrétaire a expliqué que le budget proposé servait exclusivement au fonctionnement du Secrétariat.

La création du Comité Technique

La proposition de créer un Comité Technique a été adoptée. Les personnalités ci-dessous et leurs remplaçants ont été désignés :

LES EXPERTS ET LES RÉGIONS DE L'ACCORD REPRÉSENTÉES :

Eurasie	Délégué	Remplaçant
Europe du Nord-Sud-Ouest	Dr. Gerhard C. Boere	Dr. Mike Moser
Europe orientale	Prof. Dr. Dan Munteanu	Dr. Branco Micevski
Europe centrale	Dr. V. Serebzyabov	Dr. Ion Bejenaru
Sud-ouest asiatique	Mr. Eng. Khalaf Aloklah	(Poste vacant)
Afrique		
Afrique du Nord	M. Sherif Mohammed Baha el Din	M. Mohammed Haffane
Afrique centrale	M. Ikonga Jérôme Mokoko	M. Kasulu Seya Makonga
Afrique occidentale	M. Seydou Syni	M. Momoudou Kassama
Afrique orientale	Dr. Charles Mlingwa	M. Oliver Nasirwa
Afrique méridionale	M. Bary Taylor	M. Yousoof Mungroo (désignation provisoire)

Un représentant de :

Union mondiale pour la conservation (UICN)	M. Mariano Gomenez-Dixon	M. Sue Mainka
---	--------------------------	---------------

Wetlands International
Conseil International de la Chasse
et de la Conservation du gibier
(CIC)

Dr. Janine van Vessem
Dr. Herby Kalchreuter

M. Simon Nichalas Delany
M. Christian Krogell

Un expert de chacun des domaines suivants :

Economie rurale M. Elijah Danso
Législation sur l'environnement Mme Rachel Adam
Gestion du gibier Dr. Jesper Madsen

Dr. Yousoof Mungroo (Île Maurice) sera Président intérimaire jusqu'à la première réunion du Comité Technique (TC) qui sera vraisemblablement organisée vers la fin du mois d'octobre à Bonn. Les activités de Monsieur Mungroo porteront sur tous les aspects de la désignation du Secrétaire de l'AEWA. Ainsi, Dr Mungroo siègera dans la commission de désignation. Le Président intérimaire participera en outre aux préparatifs de la première réunion du TC.

Les modifications du Plan d'Action

Début 1997, Wetlands International a été prié d'élaborer des projets de proposition pour modifier le Plan d'Action en incluant la totalité des 170 espèces d'oiseaux d'eau mentionnées à l'Annexe 2 de l'Accord. Après les discussions dans l'Atelier technique, les modifications ont été adoptées par la Réunion des Parties. La Réunion a prié le Comité Technique d'examiner, en concertation avec le Conseil Scientifique de l'Accord, l'éventuelle inclusion dans l'Annexe 2 à l'Accord et dans le tableau 1 du Plan d'Action plusieurs espèces : *Oxyura maccoa*, *Sarothrura ayresi*, *Crex crex*, *Glareola ocularis*, *Lareola nuchalis* et *Rhynchops flavirostris*.

Les lignes directrices de conservation

Neuf lignes directrices avaient été préparées sur divers thèmes : la préparation de plans d'action par espèce pour les oiseaux d'eau migrateurs, l'identification et la prise en main des situations d'urgence pour les oiseaux d'eau migrateurs, la préparation d'inventaires des sites des oiseaux d'eau migrateurs, la réglementation du commerce des oiseaux migrateurs, le développement de l'écotourisme dans les zones humides, la réduction des dommages aux récoltes, les dommages aux pêcheries et d'autres formes de conflit entre les oiseaux d'eau et les activités humaines, enfin le protocole de surveillance des oiseaux d'eau. La Réunion des Parties a adopté ces lignes directrices en tant que premières orientations. Par ailleurs, la Réunion des Parties a fixé comme urgence au Comité Technique la révision des lignes directrices en tenant compte des commentaires des participants à la Réunion des Parties et en demandant les commentaires des États de l'aire de répartition et d'autres organismes.

L'arrêt progressif du tir au plomb

Le texte du Plan d'Action de l'Accord prévoit que d'ici l'an 2000, les Parties tenteront d'arrêter progressivement l'utilisation de grenaille de plomb dans les zones humides. La Réunion des Parties a reconnu que de nombreux États de l'aire de répartition se heurtent à des difficultés techniques pour satisfaire à cette obligation. La Réunion des Parties avait donc prié le Comité Technique d'évaluer l'expérience des pays ayant arrêté ou tenté d'arrêter progressivement l'utilisation de grenaille de plomb. Cette analyse devait avoir lieu en concertation avec les organisations de la chasse, les fabricants de fusils et de munitions et les distributeurs. Toutes ces activités devraient aboutir à des conseils détaillés lors de la deuxième session de la Réunion des Parties.

Les priorités internationales de la mise en oeuvre en 2000-2004

Ce plan succède au Plan AEWA de mise en oeuvre 1997-1999 qui a souvent servi de « liste de shopping » dans l'application de l'AEWA. Le soutien financier de la Suisse, du Royaume-Uni et des Pays-Bas a permis d'appliquer véritablement plus des trois quarts du Plan AEWA en 1997-1999. Le nouveau plan reprend une partie des activités en suspens du Plan AEWA de mise en oeuvre en 1997-

1999. Par ailleurs ont été identifiées de nouvelles priorités qui nécessitent une approche et une coordination internationales (33 au total) :

- a) la conservation des espèces (par ex. l'identification de zones prioritaires pour les travaux ultérieurs de surveillance) ;
- b) La conservation de l'habitat (par ex. les technique de restauration/réhabilitation des habitats des oiseaux d'eau, en particulier en Afrique) ;
- c) la gestion des activités humaines (par ex. l'analyse des tirs non toxiques pour la chasse des oiseaux d'eau) ;
- d) la recherche et la surveillance (par ex. l'étude des impacts potentiels des pêches hauturières sur les oiseaux d'eau migrateurs) ;
- e) l'éducation et l'information (par ex. la mise au point du site Internet de l'Accord) ;

La Réunion des Parties a adopté les priorités internationales de la mise en oeuvre en 2000-2004. Il revient désormais aux Parties contractantes, à la Commission Technique et au Secrétariat d'examiner les modalités de l'application de ces priorités.

PLAN D'ACTION sur la conservation des espèces

Plans de gestion pour le canard chipeau (*Anas strepera*) et la macreuse brune (*Melanitta fusca*)

Dès 1996, la *Direction générale XI « Environnement »* de la Commission européenne a commandé un rapport pour connaître les mesures de conservation prises par les États membres concernant les espèces mentionnées à l'Annexe II (« espèces pour la chasse ») de la « Directive sur les oiseaux ». Ce rapport a évalué le statut de 26 espèces d'oiseaux qui avait été identifiés par l'Atelier scientifique (SWG) de l'ORNIS comme ayant un *statut défavorable de conservation*. Après les discussions du Comité ORNIS et du SWG, la liste des espèces ayant un statut défavorable de conservation a été ramenée à 22 espèces.

La préparation des plans de gestion est considérée comme un moyen important de parvenir à un statut de conservation favorable pour les espèces concernées. Actuellement, neuf plans de gestion ont été élaborés et quatre sont en cours de préparation. La DG XI soutient financièrement ces travaux.

JUST ECOLOGY Environmental Consultancy a reçu de DG IX la commande de préparer des plans de gestion au niveau communautaire pour deux espèces (*Anas strepera* et *Melanitta fusca*), en étroite coopération avec WETLANDS INTERNATIONAL.

Pour des informations complémentaires, veuillez contacter:

Dr. Jeff Kirby

JUST ECOLOGY Environmental Consultancy

Brooken House, Old Brookend,

Berkeley, Gloucestershire, GL 13 9SQ, UK.

Fax : + 44 1453 811880

e-mail : just.ecology@btinternet.com

L'évaluation de la surveillance des goélands (*Laridae*) dans le cadre des objectifs de la conservation des habitats naturels

Actuellement, English Nature évalue la base scientifique de la surveillance des goélands aux fins des objectifs de la conservation des habitats naturels, par exemple pour réduire la prédation d'espèces dont la conservation est très importante, ou pour diminuer la destruction d'importantes espèces végétales ou d'habitats. L'examen périodique de cette politique est nécessaire pour documenter l'évaluation de demandes de licence portant sur la surveillance des goélands et pour communiquer les meilleures

pratiques aux gestionnaires de réserves naturelles en Angleterre. Dans ce pays et ailleurs, plusieurs espèces de goélands (en l'occurrence *Larus fuscus*, *L. marinus*, *L. argentatus*, *L. ridibundus*, *L. canus*) sont contrôlés en petits groupes selon des licences générales ou particulières. Ces activités permettent de réduire les impacts réels ou ressentis de la conservation.

Le mandat de cette évaluation consiste en la présentation d'une synthèse actualisée de :

- la preuve de l'impact des goélands sur d'autres espèces (+ve ou -ve) de la faune ou de la flore ;
- l'efficacité de ces techniques de gestion des goélands (l'appât, la surveillance des oeufs et des adultes, les méthodes non mortifères) pour réduire le nombre de goélands dans un site ;
- l'efficacité de ces techniques de gestion pour atteindre des objectifs tels que la protection de la sterne, la protection/l'occupation d'un territoire ;
- les lacunes dans les connaissances et la recherche nécessaire pour les combler.

La méthodologie consiste à évaluer de près la littérature afférente, puis à avoir des consultations structurées avec des gestionnaires des sols appliquant des méthodes de surveillance des goélands au Royaume-Uni.

Pour des informations complémentaires,
veuillez contacter :

Dr. Jeff Kirby

JUST ECOLOGY Environmental Consultancy

Brookend House, Old Brookend

Berkeley, Gloucestershire, GL 13 9 SQ, UK.

Fax : + 44 1453 811880

e-mail : just.ecology@btinternet.com

Mise à jour du Plan d'action pour la Nette rousse (*Netta rufina*)

Depuis le lancement du projet, pendant l'été 1999, plus de 125 experts des Anatidés, venus de 46 pays de l'aire de distribution des espèces, ont été contactés par l'Office National de Chasse. L'ONC, l'agence gouvernementale française pour la régulation de la chasse et la conservation de la faune sauvage, est placée sous la responsabilité du Ministère français de l'Environnement. Elle reçoit 23 contributions de 20 pays différents. Malheureusement, aucune contribution n'a encore été envoyée par les pays ayant la plus grande importance, comme l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Russie, le Turkménistan, l'Ukraine et l'Inde.

Le texte est à présent en cours de rédaction, l'accent étant mis tout d'abord sur l'Union européenne. L'avant-projet de Plan d'action sera soumis au panel d'experts, dont certains apporteront probablement leur contribution. Le document final, concernant les espèces en Europe sera soumis à l'UE au mois de juillet 2000, suivi d'un document de l'AEWA portant sur toute la voie de migration des espèces.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

M. Pierre Defos du Rau

Office National de la Chasse

Tour du Valat, Le Sambuc, 13200 Arles

France

Tél. :(+33) 4.90.97.20.13

Fax : (+33) 4.90.97.20.19

E-mail: onc@tour-du-valat.com

Seconde mise à jour de la base de données et de la bibliographie du Courlis à bec grêle

En mars 2000, la seconde mise à jour de la base de données et de la bibliographie du Courlis à bec grêle a été publiée et distribuée aux membres de Groupe de travail sur le Courlis à bec grêle. Durant le siècle dernier, 764 dossiers ont été établis dans 49 pays. Nous constatons avec inquiétude que dans l'espace de 5 ans, le nombre de données vérifiées a diminué de façon dramatique, passant de 19 en 1995 à 2 seulement en 1999.

Deux expéditions récemment effectuées en Iran n'ont pas permis de réunir de données sur le Courlis à bec grêle mais ont identifié un grand nombre de nouveaux habitats hivernaux de l'espèce et ont réuni des données importantes sur d'autres oiseaux mal connus. Le Groupe de travail sur le Courlis à bec grêle désire organiser d'autres visites dans cette région, ainsi que des expéditions en Russie et en Ukraine.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

Dr. Umberto Gallo-Orsi

Conservation Projects Officer
Birdlife International European Division Office
PO Box 127, 6700 AC Wageningen, Pays-Bas
Tél. : (+31) 317 47 88 33
Fax : (+31) 317 47 88 44
E-mail : GalloOrsi@BirdLife.agro.nl

Atelier International sur l'Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*)

Un atelier international sur l'Erismature à tête blanche, organisé par la Société hellénique d'ornithologie, s'est tenu à Porto Lagos, Grèce, du 17 au 19 mars 2000. L'atelier a réuni les représentants de BirdLife de Bulgarie (BSPB), de Turquie (DHKD), du Royaume-Uni (RSPB), d'Allemagne (NABU) et de la Division européenne de BirdLife. Des informations venant de Bulgarie, de Grèce, du Kazakhstan, de Mongolie, du Maroc, d'Espagne, de Turquie, du Royaume-Uni et d'Ouzbékistan ont été échangées, ainsi que des données recueillies par questionnaire en Azerbaïdjan, en Ukraine, en Russie et en Iran.

Les participants ont parlé du niveau de protection offert dans tous les pays aux espèces et aux zones humides qui leur servent d'habitat, ainsi que de la progression de l'implémentation nationale du Plan d'action pour l'Erismature à tête blanche. La nécessité d'une surveillance des populations qui hivernent et qui migrent a été unanimement reconnue, du fait de l'inaccessibilité de la plupart des sites de reproduction se trouvant en Mongolie, en Chine, en Iran ou en Turquie. Par ailleurs, l'une des principales conclusions de l'atelier est que les filets de pêche sont un important facteur de mortalité pour l'Erismature à tête blanche. Une surveillance plus étroite de la mortalité due aux filets maillants est essentielle et il est urgent de se mettre en quête de possibilités pour minimiser les prises accidentelles.

Le compte rendu de cet atelier, qui contient des données complémentaires, sera publié d'ici peu.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

Mme Maria Panayotopoulou

Hellenic Ornithological Society
Kastritsiou 8, 54623 Thessaloniki, Grèce
Tél. : (+30) 31 244245, Fax : (+30) 31 256774
E-mail : thrakovelonitsa@hotmail.com

Le projet de conservation de zones humides en Egypte

En septembre de l'année dernière, l'Égypte et le Programme des Nations Unies pour le développement ont signé un projet sur la conservation des zones humides et des écosystèmes côtiers dans la région méditerranéenne. Ce projet est une initiative primordiale à laquelle participent les autorités de six pays : l'Albanie, l'Égypte, le Liban, les autorités palestiniennes, le Maroc et la Tunisie. Le projet vise à conserver les zones humides et les écosystèmes dans ces pays. L'initiative MedWet fait suite à la Conférence sur les zones humides méditerranéennes organisée en 1999 en Italie. L'Égypte tire parti de l'initiative MedWet et applique dans son pays le volet du programme régional, avec une aide de 2,9 millions US \$ du GEF. Le gouvernement égyptien verse au projet 1,5 millions de US \$ en liquidités et 1,8 millions de US \$ sous la forme d'une assistance technique. Le projet durera cinq ans. Il est mis en oeuvre par le PNUD et exécuté par le Bureau égyptien des questions environnementales.

Source : article original publié dans la Gazette égyptienne du 28-9-1999.

Un quart de la Yakoutie placée sous haute protection

En février 2000, le gouvernement de la République de Sakha a annoncé que plusieurs nouvelles réserves naturelles seraient établies dans la région arctique de la République. Deux nouvelles réserves ont déjà été établies dans le cadre d'un projet commun du Ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche et de WWF.

La République de Sakha possède de grandes étendues de forêts et de taïgas. Bien que la Yakoutie couvre presque un cinquième de la Russie, sa population permanente compte environ un million d'habitants. De ce fait, de grandes parties de la Yakoutie sont relativement peu touchées par la pollution due aux activités industrielles. Cependant, comme l'exploitation du grand réservoir de ressources naturelles de la République s'intensifie, la nécessité de protéger efficacement les fragiles écosystèmes arctiques des toundras, zones humides et taïgas s'est accrue. L'établissement de deux grandes nouvelles réserves de ressources, "Muna" et "Beke" (couvrant respectivement 22.353 km² et 16.000 km²) favorise une importante protection des écosystèmes de taïga et de toundra. Ces réserves sont un "Gift to the Earth" dans le cadre de la campagne "Living Planet" de WWF. Suite à l'établissement de ces deux nouvelles réserves dans la région arctique de la Yakoutie, 26,4 % du territoire de la République de Sakha seront protégés.

En coopération avec WWF, le gouvernement de Sakha a également prévu d'établir deux réserves supplémentaires dans la région arctique.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

WWF-Norway

Mr Peter Prokosh

P.O. Box 6784, 0130 Oslo, Norvège

Tél. : (+47) 22036518, Fax : (+47) 22200666

E-mail : peterp@online.no

PLAN D'ACTION La recherche et la surveillance
--

Les routes de migration des flamands - un défi à relever pour le Mozambique

De nouvelles données et de nouvelles hypothèses relatives au mystère des flamands, soulevé en premier lieu par Leslie Brown en 1957, a donné lieu récemment à des conférences telles que celle du Lac Bogoria, Kenya (1997), organisée par l'UICN d'Afrique orientale avec le support financier des Pays-Bas ; la Conférence mondiale de Miami (1998), organisée par le Groupe de spécialistes du flamand et la Conférence sur la migration qui s'est tenue en Israël (1997).

Le mystère est le suivant : les flamants migrent-ils des lacs des grabens d'Afrique orientale (notamment le Lac Natron en Tanzanie) jusqu'en Afrique du Sud, et si c'est le cas, pourquoi ceci n'a-t-il pas été

enregistré ? Leslie Brown a avancé de façon persuasive que les flamands ne migrent pas entre les deux sites parce que (i) le voyage de 2.500 km est trop long pour eux, (ii) on a vu peu d'oiseaux se poser dans des régions telles que la Zambie, ou à mi-chemin entre le Lac Natron et Sua Pan, au Botswana, (iii) les oiseaux n'ont pas suffisamment d'énergie pour voler 48 heures sans s'arrêter, chose nécessaire pour accomplir un tel voyage.

Dans l'intermédiaire, plusieurs études ont montré que les oiseaux circulent. Malheureusement, il existe de grandes lacunes au niveau des observations du mouvement des espèces. Il a également été avancé que certains oiseaux se rendaient peut-être d'île en île et visitaient Madagascar. Les scientifiques seraient donc particulièrement heureux qu'on leur confirme avoir vu des flamants sur la côte du Mozambique, en particulier à partir de Beira vers le nord. Ces informations aideraient à résoudre l'un des mystères du flamand.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

M. Rob Simmons

Ministère de l'Environnement et du Tourisme

Private Bag 13306, Windhoek

Namibie

Tél. : (+264) 61 263131

Fax : (+264) 61 263195

La recherche sur les oiseaux piscivores

Le gouvernement du Royaume-Uni a conclu fin 1999 un programme de recherche de quatre ans sur les problèmes occasionnés par les oiseaux piscivores. Ce programme avait pour objectif général d'amplifier les informations actuelles sur le comportement des oiseaux piscivores, leurs populations, l'ampleur des dommages qu'ils causent aux pêcheries et de développer des stratégies efficaces de gestion.

Voici les principaux résultats des recherches :

- la population hibernante de cormorans a augmenté de 5-10 pour cent par an entre 1987/1988 et 1994/1995 et s'est désormais stabilisée à 15-16.000 oiseaux. Le nombre des harles bièvres a annuellement augmenté de 11 pour cent au sud-ouest de l'Angleterre et au sud du pays de Galles et de 3-8 pour cent ailleurs ;
- le nombre des îles de reproduction des cormorans a considérablement augmenté, passant de chiffres sporadiques en 1981 à une population de 1437 couples en 1998. Les harles bièvres ont annuellement progressé de 10 pour cent depuis 1987 pour atteindre un total de 6.6000 couples reproducteurs en 1997 ;
- l'impact des oiseaux piscivores est un problème pour certaines pêcheries mais ce n'est pas une menace générale. Parfois, la prédation des oiseaux est suffisamment importante pour occasionner de graves dommages aux pêcheries ;
- d'autres facteurs que la prédation des oiseaux frappent les pêcheries et les endommagent plus gravement ;
- les témoignages ne sont pas concluants sur le point de savoir si les tirs mortifères sont plus efficaces que de faire peur aux oiseaux ;
- sauf la présence humaine, aucune mesure de gestion n'est immanquablement efficace mais les refuges pour les poissons sont des dispositifs prometteurs.

Pour des renseignements complémentaires,
veuillez contacter:

DETR Sales Centre

Unit 21

Goldthorpe

Rotherham S63 9BL
Royaume-Uni
Tél. : (+44) 1 709891318
Fax : (+44) 1709881673

Zones humides et oiseaux d'eau menacés au Maroc

Ce projet, qui s'est achevé fin 1999, avait pour objectif d'étudier l'état et les problèmes de conservation de six espèces d'oiseaux d'eau menacées soit globalement, soit dans l'ouest de la région méditerranéenne : la Sarcelle marbrée (*Marmaronetta angustirostris*), le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*), l'Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*), le Tadorne casarca (*Tadorna ferruginea*), le Foulque à crête (*Fulica cristata*) et l'Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*). Le succès des efforts de conservation des espèces d'oiseaux d'eau de la région dépendra de la coopération entre l'Espagne et le Maroc. Bien que de nombreuses informations soient disponibles sur la distribution hivernale de ces espèces au Maroc, une série d'études a été effectuée dans les zones humides marocaines en vue de compléter les données recueillies lors du recensement de ces espèces en Andalousie.

Le principal résultat de cette étude est que les populations de Foulques à crête et de Sarcelles marbrée hivernant dans l'ouest de la Méditerranée sont estimées respectivement à quelque 5.000 oiseaux. Les estimations courantes des populations de Tadorne casarca sont probablement trop pessimistes. Le Foulque à crête semble décliner le plus rapidement, en raison de la dépendance de cette espèce aux fragiles zones humides d'eau douce et à son incapacité à exploiter les réserves et autres habitats alternatifs. Les résultats de l'étude - y compris le nombre d'oiseaux d'eau vivant et se reproduisant dans 45 zones humides - sont présentés en détail dans le Rapport définitif rédigé par Andy Green.

Pour de plus amples renseignements ou pour commander un exemplaire du rapport, veuillez contacter:

Dr Andy Green

Department of Applied Biology, Estación Biológica de Doñana
Avda. Maria Luisa s/n. Pabellón del Perú, 41013 Sevilla, Espagne
Tél. : (+34) 95 4232340
Fax : (+34) 95 4621125
E-Mail : andy@ebd.csic.es
Website : <http://www.ebd.csic.es>

Au sujet de l'oie naine (*Anser erythrius*) dans le Paléarctique central

Ces dernières années, le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC) et notamment sa Commission des oiseaux migratoires (MCB) ont intensifié leurs efforts pour explorer le Paléarctique central, c'est-à-dire les régions au nord-ouest de l'aire de répartition de l'AEWA. À la 46ème Assemblée générale du CIC, organisé en mai 1999 à Milan, Prof. Helen Rogacheva, de l'Académie des Sciences de Russie et Vice-présidente de la MCB, a présenté les résultats des projets sur le Paléarctique financés par le CIC.

Le principal sujet de préoccupation était l'oie naine, l'espèce la plus menacée de toutes les oies d'Eurasie. Au total, six expéditions - dont trois dans diverses parties du Taimyr et trois dans le Yakutia occidental - ont tenté de recueillir des informations sur les zones de reproduction et les chiffres de la population.

Les résultats des expéditions sont assez décevants. Jusqu'ici, le Taimyr était censé héberger le dernier groupe prospère de la population mondiale d'oies naines mais cette supposition ne s'est pas confirmée. L'espèce a pratiquement disparu même dans les zones les plus reculées où elle était autrefois très répandue. Les expéditions au Yakutia ne sont pas parvenues à trouver de grandes zones de

reproductions susceptibles d'alimenter les 10.000 oiseaux ou davantage qui hibernent en Chine. Actuellement, les conclusions des expéditions sont remaniées en vue de la publication. Les zones d'hibernation des oiseaux du Paléarctique central ne sont pas encore connues. Certains oiseaux volent sans aucun doute vers la Mer Caspienne et ont été aperçus dans le delta de la Volga. Pour en savoir davantage, 15 spécimens ont été marqués à l'aide de transmetteurs par satellite dans les péninsules du Taimyr et du Yamal. Ils ont malheureusement été tous tués dans le Kazakhstan et près de la Mer Caspienne. Ces incidents ont amené les experts russes et finlandais à publier conjointement deux brochures et trois affiches, tant pour améliorer l'identification de ces espèces rares que pour permettre de mieux les connaître.

Pour des informations complémentaires,
veuillez contacter:

Commission CIC des oiseaux migrateurs

Président Dr. Habil H. Kalchreuter

d-79848 Bondorf-Glashütte

République fédérale d'Allemagne

Tél. : (+49) 7653 1891

Fax : (+49) 7653 9269

e-mail : wildlife.ewi@t-online.de

Première station de baguage en Palestine

La première station de baguage a été ouverte le 13 mars dernier avec le support de MERC/USAID (Etats-Unis), sous l'adage "Les oiseaux ne connaissent pas les frontières". La Société palestinienne pour la vie sauvage (WLPS) a mis en place cette station en coopération avec les Enfants pour la protection de la nature en Palestine, l'Université de Tel Aviv, le Centre ornithologique de Jérusalem, le Centre international d'étude des oiseaux, Latron, le Centre ornithologique d'Israël, la Station internationale de surveillance continue, Eilat, la Station Kefar Robin, Beit Shaan et la Société royale pour la conservation de la Nature de Jordanie. Des stations de baguage seront en outre établies à Gaza et à Jericho avant la fin de l'an 2000 en collaboration avec le Ministère palestinien des Affaires environnementales.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

M. Imad Atrash

Directeur exécutif de la Société palestinienne pour la vie sauvage

P.O. Box 89

Beit Sahour, Palestine

Tél. : (+970) 2 276 5574

Fax : (+970) 2 277 2937

E-mail : ImadAtrash@hotmail.com or wildlife@palnet.com

PLAN D'ACTION L'information et l'éducation

Film AEWA

Il y a quelque temps déjà que le Secrétariat de l'AEWA désire réaliser une vidéo ou "film sur la voie de migration" en complément des informations déjà disponibles sur l'AEWA (bulletin, affiche et brochure). Fin 1999, le Secrétariat a contacté M. Izaak van Noordt, un cinéaste de renom, expérimenté dans ce domaine, auquel il a été demandé d'écrire un scénario pour un court film (quinze minutes) dans lequel des exemples réels illustreront l'importance du rôle de l'AEWA dans la protection des oiseaux d'eau migrateurs. Le scénario devra également faire mention du budget de production du film. La réalisation du film dépend de l'aide financière de tiers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :
Le Secrétariat de l'AEWA

UN MANUEL DE FORMATION POUR LES RECENSEURS D'OISEAUX D'EAU EN SIERRA LEONE

Bénéficiant d'une aide technique du programme de Wetlands International en Afrique occidentale, la Société pour la conservation en Sierra Leone (CSSL) a rédigé un manuel de formation pour les recenseurs d'oiseaux d'eau.

Ce manuel est destiné à ceux qui souhaitent acquérir des connaissances pratiques : identifier et recenser les oiseaux d'eau, utiliser l'équipement adéquat (jumelles, télescope, GPS, cartes, etc.) sur le terrain, collecter les données du recensement et dresser des inventaires de sites et d'espèces; et aussi remplir le formulaire du recensement des oiseaux d'eau africains (AFWC) que vient de lancer Wetlands International.

Pour des informations complémentaires,
veuillez contacter:
The Conservation Society of Sierra Leone
P.O. Box CT - 62
4 Sanders Street,
Freetown, Sierra Leone

PLAN D'ACTION La mise en oeuvre

Évolution de l'atlas sur les populations d'échassiers en Afrique et en Eurasie occidentale

L'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) est entré en vigueur le 1er novembre 1999. La mise en oeuvre proprement dite de l'Accord et du Plan d'Action de l'AEWA nécessite des connaissances détaillées sur divers facteurs : les zones des populations d'oiseaux d'eau migrateurs couverts par l'Accord, leurs itinéraires de migration, l'envergure et les tendances des populations d'oiseaux et les réseaux de sites essentiels à leur survie. Il est capital que les zones de chaque population soient reportées sur une carte, puisque ce sont les unités permettant d'évaluer l'envergure et le pourcentage d'une population, de définir ses tendances et d'identifier les sites clés. Pour les canards, les oies et les cygnes de l'aire de répartition de l'AEWA, ces informations figurent dans l'*Atlas des populations d'Anatidae en Afrique et en Eurasie occidentale* (publication no. 41 de Wetlands International).

Le Groupe d'étude des échassiers, un groupe de spécialistes de Wetlands International, prépare actuellement une publication analogue sur les échassiers de l'AEWA, l'*Atlas des populations d'échassiers en Afrique et en Eurasie occidentale*. Grâce à la substantielle aide financière du Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche des Pays-Bas et l'Alterra-DLO (Institut pour la gestion de la forêt et de la nature, anciennement IBN-DLO), les premiers chapitres de l'atlas et 39 recensements d'espèces sont prêts. Ils ont été diffusés en tant qu'avant-projets de référence pendant la première Réunion des Parties de l'AEWA au Cap, en novembre dernier.

L'avant-projet de référence inclut 29 espèces qui se reproduisent en Eurasie (mais qui hibernent souvent en Afrique) et 10 espèces afrotropicales. Il reste à établir les recensements spéciaux de 20 espèces qui se reproduisent en Eurasie et de 29 espèces qui vivent en Afrique. Nous sommes très reconnaissants au Directeur général de l'Environnement de la Commission européenne d'avoir récemment alloué 40.000 euros à ces travaux. Un autre donateur examine la demande de financement du solde nécessaire. Une réunion de coordination est prévue lors de la réunion BOU à Leicester en avril.

Pour des informations complémentaires,

veuillez contacter:
Wetlands International Afrique, Europe et Moyen-Orient
M. Joost Brouwer
P.O. Box 7002
6700 CA Wageningen, Pays-Bas
Tél. : (+31) 317 47 88 75
Fax (+31) 317 47 88 85
e-mail : brouwer@wetlands.agro.nl

LES OISEAUX D'EAU INTRODUIITS DANS L'AIRES DE RÉPARTITION DE L'AEWA

Le soutien du gouvernement du RU à l'AEWA a notamment consisté à décrire le statut et les effets des oiseaux d'eau introduits sur les espèces indigènes d'oiseaux d'eau. Le Département de l'Environnement, des Transports et des Régions (DETR) a commandé les résultats indispensables à un consortium du Laboratoire Scientifique Central et au Fonds anglais pour l'ornithologie.

L'histoire des organismes introduits est jalonnée de désastres écologiques. Le passé montre que les conséquences de l'introduction volontaire ou accidentelle d'espèces dans un environnement étranger sont imprévisibles.

Chez les oiseaux, une espèce introduite peut devenir une menace de plusieurs façons : si l'espèce est étroitement apparentée à l'espèce en place, elle peut hybrider avec elle. Si la progéniture est fertile, vigoureuse et manifeste une tendance à faire prédominer les caractéristiques de l'espèce introduite, celle-ci l'emporte.

L'espèce introduite rivalise parfois avec l'espèce indigène pour les sites de reproduction, l'alimentation ou le territoire.

La stratégie de reproduction de l'espèce introduite, même si elle ne concurrence pas directement celle de l'espèce indigène, empêche parfois une espèce indigène de se reproduire par la simple loi du nombre; tel a été le cas de l'étourneau aux EU.

La pathologie de l'espèce introduite peut rendre vulnérable l'espèce indigène. Des données récentes suggèrent que la longue histoire du faisan de Colchide *Phasianus colchicus* a permis à un vers parasite d'évoluer séparément des formes de vers existant dans la faune et la flore. C'est ainsi que la perdrix grise sauvage *Perdix perdix* absorbe probablement les nématodes en fouillant dans les zones du faisan, perd son énergie et devient incapable de survivre en hiver (Coghlan, 1999).

Pour se renseigner sur le statut et les effets des espèces d'oiseaux d'eau introduites, de très nombreuses sources ont été contactées : UICN, SOVON, DDA, LIPU, le Fonds pour le gibier sauvage et les zones humides, BirdLife International, la Société royale pour la Protection des Oiseaux et leur homologues nationaux dans l'aire de répartition de l'AEWA, des ornithologues et des biologistes européens ainsi que le Secrétariat de l'AEWA. Des questionnaires ont été distribués par l'intermédiaire de ce réseau.

Les premières réponses au questionnaire révèlent plusieurs faits :

- certains problèmes que posent les oiseaux d'eau introduits en Europe occidentale commencent peut-être à affecter d'autres lieux ;
- l'absence de méthode convenue pour enregistrer les oiseaux d'eau introduits (même jusqu'à récemment au R.U.) explique peut-être que les chiffres véritables de ces espèces sont inconnus ;
- au Royaume-Uni, une étude scientifique détaillée sur un oiseau d'eau introduit (l'oie du Canada *Branta canaensis*) n'a été entreprise que tout récemment. Il est donc normal que les réponses de certains pays soient contradictoires ;
- certaines données suggèrent que l'apparition de gibier étranger dans un pays tient sans doute à des fuites à partir du pays voisin ;
- dans certains pays, l'espèce introduite ne pose parfois pas de problèmes pour des raisons imprévues ;
- l'acquisition d'oiseaux exotiques est très onéreuse sur place

- certains pays sont en majorité si arides que les oiseaux d'eau en fuite qui y sont venus n'ont pas pu survivre ;
- le tir sans discrimination dans certains pays empêche de voir les fuites ;
- certains pays semblent ne pas suivre la mode des rassemblements d'oiseaux d'eau.

On sait que de nombreuses espèces de gibier d'eau peuvent hybrider l'une avec l'autre. Bien que certains cas d'hybridation tiennent à la proximité dans les rassemblements de gibier sauvage, il est difficile de prévoir ce qui se passera dans la faune et la flore. Certains pays se sont donné beaucoup de mal pour réunir des informations sur le potentiel d'hybridation. Mais avant que le risque de l'espèce indigène soit évalué dans toute la zone de l'AEWA, nous aurons déjà des données de base sur le statut et les effets des oiseaux d'eau introduits. C'est en cela que ce projet est important.

Toutes les données des pays de l'aire de répartition de l'AEWA seront réunies dans une banque de données indiquant l'ampleur des problèmes connus, comment les problèmes sont apparus et à quel sujet les données manquent. La banque de données devrait être prête chez le DETR cette année.

Les données disponibles conduisent à la conclusion raisonnable et prudente qu'il faut traiter la question des oiseaux d'eau introduits dans l'aire de répartition de l'AEWA selon le principe de précaution. Autrement dit, si nous attendons d'avoir réuni des informations suffisantes pour prouver qu'une espèce introduite a un effet délétère sur les espèces indigènes, nous risquons de voir disparaître des espèces indigènes ou des sous-espèces menacées. Le principe général devrait être d'empêcher les rassemblements d'oiseaux, de retirer les populations introduites, de soumettre les collections captives à des contrôles stricts afin qu'elles contiennent des espèces dont on sait qu'elles n'hybrident pas ou bien de les intégrer dans des programmes coordonnés de reproduction et de conservation. Dans l'idéal, toute question litigieuse devrait être résolue par un partenariat réunissant des représentants d'instances gouvernementales, économiques, de la conservation et de la chasse.

Pour des informations complémentaires,
veuillez contacter:

M. Mike Blair

British Trust for Ornithology

The Nunnery, Thetford, Norfolk IP24 2PU, United Kingdom

Tél.: (+44) 1842 750 050

Fax.: (+44) 1842 750 030

E-mail: btostaff@bto.org

PROJETS

Actualisation du projet GEF proposé "Itinéraires de vol des oiseaux d'eau"

En été 1999, avec l'aide financière du Secrétariat de l'AEWA, Wetlands International a lancé des travaux préparatoires à un projet qui sera soumis à la Global Environment Facility (GEF). Il s'agit de traiter les activités prioritaires communes de l'AEWA et de la Convention de Ramsar. Ce projet vise à augmenter le statut de conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie en soutenant les pays éligibles de la GEF sur tout les itinéraire de vol, afin de préserver le réseau critique des zones humides utilisées par les oiseaux d'eau migrateur. Bien que de nombreux pays aient d'excellents instruments au plan de la législation comme de la politique, la gestion, la recherche et les communications, peu d'entre eux peuvent se targuer d'appliquer largement tous ces instruments ou presque. En particulier, les pays en développement ont beaucoup de mal à mettre en oeuvre les meilleures pratiques car ils n'accèdent pas à ces moyens et n'ont pas la formation ou les ressources nécessaires pour les utiliser.

Le projet sera comme un catalyseur permettant d'inscrire les meilleures pratiques dans les efforts de conservation tout le long des itinéraires de vol des oiseaux. Il favorisera en outre l'application intégrée de la Convention sur la Biodiversité, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention sur les Espèces migratrices (CMS) et - bien entendu - l'AEWA.

Après un exposé sur les principaux objectifs du projet à la première session de la Réunion des Parties à l'AEWA, toute la proposition GEF PDF-B a été présentée. Un atelier sur la proposition GEF a été organisé les 8-9 février 2000 au siège de Wetlands International à Wageningen aux Pays-Bas. Pendant cette rencontre, des représentants de divers organismes tels que les PNUE-GEF, Wetlands International, BirdLife International, le Bureau Ramsar, le Secrétariat PNUE/ CMS et le Secrétariat de l'AEWA ont finalisé le projet de proposition GEF. En particulier, le choix des projets pilotes sur des sites a été discuté en détail. À l'aide des critères retenus pendant la réunion, 10 projets ont été choisis dans toute l'aire de répartition de l'Accord dont 4 en Eurasie et 6 en Afrique. Par ailleurs, il a été décidé de laisser ouverte la possibilité de mener deux autres projets pilotes. Des ateliers sont prévus au Moyen-Orient et en Asie centrale où d'autres projets pourraient être identifiés.

Les candidats aux projets pilotes sur des sites ont appris si leur proposition sera incluse dans le projet GEF ou non. Pour les projets acceptés, les lettres d'aval des centres du GEF, du Bureau Ramsar et du Secrétariat de l'PNUE/ CMS ont été reçues. Le Secrétariat de l'AEWA a apporté son soutien dans la résolution 1.4 « Priorités internationales de la mise en oeuvre en 2000-2004 ». Cette résolution prévoit que le GEF aidera les pays éligibles à appliquer ensemble des actions prioritaires de l'AEWA et de la Convention de Ramsar concernant le réseau de zones humides critiques utilisées par les oiseaux d'eau migrateurs en Afrique/Eurasie. Au début du mois de mars 2000, la demande de financement d'un GEF PDF-B a été envoyée aux PNUE-GEF à Nairobi. Selon les évaluations, le coût total du bloc PDF-B avoisinera 600.000 US \$ (financement par le GEF d'env. 350.000 US \$ et fonds complémentaire d'env. 250.000 US \$). Le bloc PDF-B permettra d'exécuter l'ensemble d'un projet GEF dont le budget total estimé à 12 millions de US \$ (y compris 50 % de cofinancement).

Plusieurs pays ont appuyé le projet en apportant des fonds complémentaires et en aidant leurs centres GEF. Wetlands International remercie tous ceux qui l'ont soutenu jusqu'à présent. Une fois la proposition de projet soumise par Wetlands International, un grand nombre de renseignements supplémentaires ont été demandés à Wetlands International et au représentant du PNUE/GEF. Nous avons heureusement appris fin mars que GEF avait approuvé la proposition et que le travail pourrait commencer sous peu.

Pour des informations complémentaires,
veuillez contacter:
Wetlands International, Afrique, Europe et Moyen-Orient

Madame Janine van Vessem
P.O. Box 7002
6700 CA Wageningen, Pays-Bas
Tél. : (+31) 317 478870
Fax : (+31) 317 478885
e-mail : vessem@wetlands.agro.nl

Mesures internationales de sécurité

La demande de Mesures internationales de sécurité s'est faite plus pressante suite aux récentes catastrophes environnementales telles que la marée noire due à l'"Erika" sur les côtes françaises et les déchets miniers toxiques au nord de la Roumanie, qui ont sévèrement pollué de grandes parties de la zone de prélèvement de Tisza. Dans chaque cas, divers gouvernements et organisations nationales ont offert bénévolement d'aider au nettoyage. Bien que plusieurs pays d'Europe disposent de plans d'urgence nationaux pour ce type de catastrophes, ce genre de plans n'existe pas au niveau international. En conséquence, la coordination de l'aide internationale est nulle ou quasi nulle.

L'AEWA reconnaît cette insuffisance, mais la façon dont cette situation pourrait être modifiée demeure vague. Dans l'Acte final de la Réunion de négociation de l'AEWA (1995), il a été demandé au Secrétariat intérimaire de développer des critères pour définir les situations d'urgence. Jusqu'à présent, la tâche s'est avérée difficile. Toutefois, les efforts se poursuivront dans les années à venir. Les situations d'urgence feront de nouveau l'objet de discussions au sein du Comité technique, qui se réunira au mois d'octobre prochain. Actuellement, l'idée est de désigner un panel d'experts qui étudiera ce sujet et fera des propositions concernant les critères d'urgence et les mesures internationales de sécurité, et pour commencer uniquement pour l'Europe. Ces propositions seront discutées lors de la seconde session de la Réunion des Parties fin 2002. Une fois les propositions finalisées et acceptées, elles pourront être utilisées pour l'établissement de critères et de mesures similaires pour d'autres continents, comme l'Afrique. Le Secrétariat espère qu'un certain nombre de pays voudront bien apporter leur soutien financier à ces activités, afin de pouvoir détacher un conseiller chargé d'un certain nombre de tâches.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter
le Secrétariat de l'AEWA.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Asie du Pacifique

Le nord du continent asiatique est une importante zone de reproduction pour beaucoup d'espèces d'oiseaux d'eau. Nombre de ces espèces arrivent d'Afrique et sont aujourd'hui couvertes par l'AEWA. Beaucoup d'autres, qui partagent les mêmes zones de reproduction, passent par d'autres voies de migration situées à l'est, au sud et au sud-est de l'Asie, et de l'Asie australe. La conservation de ces oiseaux est donc intimement liée à leurs aires de reproduction. La *Stratégie de conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Asie du Pacifique : 1996-2000* sert de cadre à la promotion de la conservation dans la région de l'Asie du Pacifique. La *Stratégie* est financée et mise en application conjointement par les gouvernements, la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention de Ramsar, des OGN et les populations locales. Les activités sont coordonnées par un Comité international pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, avec le soutien de Wetlands International. Les textes de la *Stratégie* peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://www.environment.gov.au/bg/environm/wetlands/mwp/apstrat.htm>

Les initiatives développées dans le cadre de la *Stratégie* comprennent la mise en place de trois réseaux internationaux qui se concentrent sur la promotion de la conservation de zones humides importantes tout le long des voies de migration des oiseaux d'eau migrateurs. Elles couvrent des sites allant de zones de reproduction aux zones dans lesquelles les oiseaux ne se reproduisent pas, en passant par les aires de repos. Les trois réseaux se consacrent à des groupes d'espèces. Il s'agit du *Réseau des sites d'échassiers de l'est de l'Asie et de l'Asie australe* (25 sites dans 9 pays/ voir :

<http://www.environment.gov.au/bg/environm/wetlands/mwp/infosrn1.htm>), du *Réseau des sites de grues du nord-est de l'Asie* (18 sites dans 6 pays) et du *Réseau des sites d'Anatidés de l'est de l'Asie* (25 sites dans 6 pays). Trois publications intéressantes sont le *Plan d'action pour la conservation des échassiers migrateurs de l'Asie du Pacifique*, l'*Atlas des sites-clés pour les Anatidés de la voie de migration de l'est de l'Asie* (voir : <http://www.jawgp.org/anet>) et l'*Atlas des sites-clés pour les grues de la voie de migration du nord-est de l'Asie* (voir :

http://www.kt.rim.or.jp/~birdinfo/BL_news/cranenet.html)

La *Stratégie* s'achèvera à la fin de l'an 2000 et des efforts sont actuellement fournis pour que des initiatives puissent être prises durant 5 années supplémentaires.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

Dr. Tiej Mundkur

Coordinateur du programme de conservation des oiseaux d'eau
Wetlands International - Asie pacifique
3a39, Block a, Kelana Centre Point
ss7/19 Petaling Jaya
47301 Selangor, Malaisie
Tél. : +60-3-704 6770
Fax : +60-3-704 6772
Email : tiej@wiap.nasionet.net

Nouvelle ONG

Une nouvelle ONG, "AREKET", a récemment vu le jour au Kazakhstan grâce aux efforts du Comité international des conventions environnementales du Centre national environnemental pour le développement durable (NEC SD). En Kazakh, ce mot signifie "action". Selon le coordinateur UNFCCC du NEC SD, cette ONG s'occupera des questions relatives aux changements climatiques. Dans ce cadre, elle favorisera une approche intégrée des conventions et aidera à leur implémentation au niveau national. Elle stimulera en outre la prise de conscience du public, l'éducation écologique et l'information.

Il est également prévu que cette ONG apporte une aide technique, procédurale et scientifique aux délégations de la République du Kazakhstan à l'occasion de réunions environnementales internationales. Il est prévu que l'ONG soit financée par des donateurs, le budget total du projet se montant à 20.000,-/ 30.000,- US\$. Le gouvernement du Canada et le Fonds de défense de l'environnement (USA) ont déjà fait part de leur intérêt pour cette ONG.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

M. Saulet Sakenov

Coordinateur des conventions sur la biodiversité
Committee of International Environmental Conventions
National Environmental Centre for Sustainable Development
Tél. : (+7) 31622 55442, Fax : (+7) 31622 55537
E-mail : Ssakenov@neapsd.kz

La Société palestinienne pour la vie sauvage

La Société palestinienne pour la vie sauvage (WLPS) a été fondée en 1998 à partir des Enfants pour la protection de la nature en Palestine, un projet pour les Ecoles luthériennes et autres établissements d'enseignement privé. WLPS met l'accent sur la philosophie de conservation "penser sur le plan mondial, agir localement". WLPS est d'avis que dans tous les pays, le mouvement de conservation repose sur l'éducation à la protection de la nature. A cet effet, elle a travaillé de manière intensive avec diverses parties prenantes en vue d'augmenter la prise de conscience et d'améliorer l'éducation des populations. L'un des succès remportés par la Société est l'intégration de l'environnement au programme d'enseignement national palestinien. Elle a également participé à la Stratégie nationale pour la biodiversité et au Plan d'action pour l'Autorité environnementale palestinienne. Grâce à ses bons résultats en matière de conservation, la WLPS est devenue le représentant de Birdlife International en Palestine, ainsi que l'unique partenaire d'Euronature / Fonds pour l'héritage européen naturel culturel, représentant la Palestine et la Jordanie.

La surveillance continue des Aires ornithologiques de la bande de Gaza, la conservation de Raptors en Palestine, l'étude de la vie sauvage en Palestine, la promotion de la gestion durable de la zone humide de Wadi Gaza (IBA), la promotion des oiseaux et de leur habitat en Palestine et la mise en place d'un

centre de surveillance continue et de recherche pour les oiseaux dans la vallée du Jourdain, les montagnes de Jérusalem et la bande de Gaza font partie de son programme pour 2000-2005.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

M. Imad Atrash

Directeur exécutif de la Société palestinienne pour la vie sauvage

P.O. Box 89

Beit Sahour, Palestine

Tél. : (+970) 2 276 5574, Fax : (+970) 2 277 2937

E-mail : ImadAtrash@hotmail.com or wildlife@palnet.com

Site web: <http://www.wildlife-pal.org>

Compte rendu du premier atelier sur les zones humides côtières de la mer Noire, février 2000

Le bureau de la mer Noire de Wetlands International, en Ukraine, a organisé un atelier international sur "L'Importance des zones humides côtières de la mer Noire, notamment pour les oiseaux migrateurs" les 10 et 11 février 2000 à Odessa, Ukraine. Cette réunion annonce la première phase du projet "Zones humides côtières de la mer Noire".

L'atelier a tenu lieu de forum permettant l'échange d'idées sur le développement d'une Directive relatives aux zones humides côtières de la mer Noire, l'amélioration de la coopération internationale entre les organisations et les experts des zones humides et des oiseaux d'eau dans la région de la mer Noire, et l'identification des priorités pour la conservation des zones humides de cette région.

42 experts des zones humides et des oiseaux d'eau, venus d'Azerbaïdjan, de Bulgarie, de Géorgie, de Moldavie, des Pays-Bas, de Roumanie, de Russie, de Turquie, d'Ukraine et du Royaume-Uni ont participé à cette réunion. Ils ont parlé du statut actuel des programmes de surveillance continue des oiseaux d'eau et des zones humides côtières dans la région de la mer Noire. Une attention toute particulière a été accordée au recensement de 2002/2003 pour le Recensement international des oiseaux d'eau, visant à combler les lacunes, ainsi qu'à l'importance de la région pour les différentes voies de migration des oiseaux d'eau dans le cadre de l'AEWA.

La coopération entre les experts des oiseaux d'eau et des zones humides a été stimulée par la participation des personnes présentes à l'atelier à la 20^{ème} Réunion du Groupe de travail ornithologique ukrainien Azov-mer Noire, qui s'est tenue du 12 au 14 février 2000, également à Odessa. Plus de 150 personnes, dont la majorité était ukrainienne, y ont assisté.

L'atelier final pour les "Zones humides côtières de la mer Noire" aura lieu les 26 et 27 septembre prochains à Odessa. Les avant-projets de Plan de surveillance continue des oiseaux d'eau, la Directive relative aux zones humides côtières de la mer Noire et les priorités de conservation de la zone humide dans la région de la mer Noire seront à l'ordre du jour. Cette approche consultative pourraient signifier la prise d'une nouvelle initiative pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides dans la région de la mer Noire.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

Dr. Vasiliy Kostyushin,

Coordinateur du projet du Bureau de la mer Noire de Wetlands International

E-mail : kv@wetl.kiev.ua)

PROJET RENNIES WETLANDS

Le Projet Rennies Wetlands, qui a été lancé en 1991 par le Fonds mondial pour la protection de la nature (WWF), la Société pour la Vie sauvage et l'Environnement, Rennies, le Natal Parks Board, le Fonds mondial pour la vie sauvage et les Brasseries sud-africaines est l'un des quelques projets sud-africains qui travaillent au plan national sur cette question cruciale au niveau de base comme au niveau décisionnel. Le projet assure la promotion de la réhabilitation, de l'utilisation judicieuse et de la gestion durable des zones humides. Il désire en outre influencer sur les décideurs aussi bien au niveau national que provincial, afin que la gestion des zones humides soient intégrée à la prise de décision et au macroplanning.

L'un des produits élaborés dans le cadre de ce projet est un guide de base pour l'identification, la restauration et la gestion des zones humides d'Afrique du Sud. Vous pouvez accéder gratuitement à ce guide par le biais d'Internet (adresse ci-dessous).

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

M. David Lindley

Coordinateur national du Projet Rennies Wetlands

PO Box 44189, Linden, 2104, Afrique du Sud

Tél. : (+27)11 4860948, fax : (+27)11 4863369

Site web : <http://www.psybergate.com/wetfix>

RÉSERVE NATURELLE DE BARBERSPAN ; recherche urgente d'un nouveau programme de recherche

La réserve naturelle de Barberspan, dans la province du nord-ouest de l'Afrique du Sud, a été pendant de longues années le premier site de baguage d'oiseaux d'eau dans ce pays. Des dizaines de milliers de canards, de foulques et d'autres espèces ont été bagués et la réserve a de nombreuses récupérations à son actif. Malheureusement, depuis le début des années 1990, le manque de crédits a contraint à licencier progressivement le personnel de recherche. Vers 1994, toute l'unité de recherche a été mise en veilleuse. Ce centre comprend des maisons, des bureaux et un laboratoire. C'est une installation splendide, actuellement vide et qui se détériore lentement.

La Gestion des réserves naturelles est désespérément en quête d'un nouveau programme de recherche qui permettrait d'utiliser cette zone humide comme base de recherche et rapporterait une modeste contribution permettant de maintenir l'installation.

Pour des informations complémentaires,
veuillez contacter:

Monsieur Sampie van der Merve

Réserve naturelle de Baberspan

P.O. Box 743

Delereyville

2770 Afrique du Sud

Tél. : (+27) 53 948 1854

Fax : (+27) 53 948 0101

e-mail : nwptb@iafrica.com

Forum sur la migration

Les listes actuelles de discussion de la Société américaine de législation internationale et de la Convention de Bonn ont été combinées au sein d'un nouveau forum sur la migration, qui se tiendra au Musée Zoologique Koenig à Bonn. Vous pouvez communiquer avec les 206 membres de ce forum en leur envoyant vos nouvelles par e-mail (adresse : migration@listerv.uni-bonn.de.)

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

Klaus Riede

Zoological Research Institute and Museum Alexander Koenig (ZFMK)

Adenauerallee 160, 53113 Bonn, Allemagne

Tél. : (+49)228 731872

Fax : (+49)228731869

E-mail : k.riede.zfmk@uni-bonn.de

Conférences. Réunions intéressantes

15-26 mai 2000

Le cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité biologique, Nairobi, Kenya.

Information : veuillez visiter le site Internet de la CBD : <http://www.biodiv.org>

14-15 juin 2000

Réunion finale du séminaire sur le projet "Les oiseaux d'eau de la côte atlantique", Séné - Golf du Morbihan, France.

Information : SEPNB, 186, rue Anatole-France, BP 32. F-29726 Brest Cedex, tél. : (+33) 298 490 718, fax : (+33) 298 499 580.

6-12 août 2000

Célébration Wetland du millénaire, Ville de Québec, Canada.

Pour des informations complémentaires veuillez contacter cqvb@cqvb.qc.ca ou visiter le site Internet : <http://www.cqvb.qc.ca/wetland2000>

3-8 septembre 2000

Le dixième congrès ornithologique panafricain sera organisé à Kampala en Ouganda.

Info : Nature Uganda - The East Africa Natural History Society, Plot 83 Tufnel Road, P.O. Box 27034, Kampala, Ouganda, fax : (+256 041) 533528, e-mail : eanhs@imul.com

Les 5 et 6 septembre 2000

Atelier EUCC-France. La gestion des dunes et des zones humides côtières dans l'aire de Merlimont, Pas-de-Calais, France.

INFOS : M. Jean Favennec, fax : (+33) 5 56984107, E-mail : jean.Favennec@onf.fr

Du 17 au 19 septembre 2000

2^{ème} Symposium International du réseau écologique paneuropéen, Rochefort, Belgique

INFOS : Fax : (+33) 3 88 413751, E-mail : environment@coe.int

28 septembre - 1er octobre 2000

Réunion Danone-Evian / FFEM / Ramsar / MedWet 4/ Eurosite : réseau des delta de la Méditerranée, de la Mer Caspienne et de la Mer Noire, Odessa, Ukraine.

Informations : Dr Christian Perennou, Station Biologique de la Tour du Valat, e-mail:perennou@tour-du-valat.com ou Dr. Igor Invanenko. Wetlands International (Bureau de Kiev), e-mail: uawet@carrier.kiev.ua

4 - 10 octobre 2000

Congrès mondial de l'UICN "Espace écologique", Amman, Jordanie.

Information : veuillez contacter votre agence locale ou l'Unité du Congrès à Site web :

<http://144.16.65.194/energy/water/lake2000conference.html>

23-24 Octobre

Première réunion du Comité Technique de l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), Bonn, Allemagne. Information : Secrétariat de l'AEWA

31 octobre - 3 novembre 2000

10ème Symposium scientifique international sur le lac de Wadden "Défis au lac de Wadden", Groningue, Pays-Bas. Information : M. Kees van Berker, Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche des Pays-Bas, P.O. Box 30032, 9700 RM Groningue, tél. : (+31) 50 5992315.

Du 27 au 29 novembre 2000

Lake 2000 - Symposium sur la restauration des lacs et des zones humides, Bangalore, Inde.

INFOS : Dr. T.V. Ramachandra, Centre for Ecological Sciences, Indian Institute of Science,

Bangalore 560 012, Inde. Tél. : (+91) 80 3600985/ 309 2506, Fax : (+91)80 3601428/ 3600683/

3600085. [HTTP://144.16.65.194/energy/water/lake2000conference.html](http://144.16.65.194/energy/water/lake2000conference.html)

PUBLICATIONS

Stratégies pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs

Les discussions qui ont eu lieu durant l'atelier 2 de la seconde Conférence internationale sur les zones humides et le développement, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 8 au 14 novembre 1998, rédigées par Albert Beintema et Janine van Vessem de Wetlands International, ont été publiées fin 1999.

Lors de l'atelier 2, les stratégies de conservation des oiseaux d'eau migrateurs ont été examinées. Ces espèces aussi spectaculaires que mobiles ne peuvent être protégées que grâce à des efforts coordonnés au niveau de la voie de migration intercontinentale. Durant l'atelier, les stratégies développées dans les régions de l'Asie du Pacifique et de l'Amérique ont été comparées à celles de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), un nouvel instrument sous la Convention de Bonn pour la conservation des oiseaux d'eau dans la région d'Afrique/Eurasie. Les principaux orateurs ont expliqué des stratégies de conservation à grande échelle, tandis que des études de cas et présentations d'affiches traitaient des activités à plus petite échelle. Un paquet de Lignes directrices de conservation, prévues dans le Plan d'action de l'AEWA, ont été globalement discutées durant l'atelier.

Ce volume présente les conclusions de l'atelier, les stratégies globales de conservation des oiseaux d'eau, les aspects régionaux de l'AEWA et les études de cas dans la région de l'AEWA. Le programme final et les détails des affiches présentées sont joints en annexes.

Les stratégies de conservation des oiseaux d'eau migrateurs peuvent être commandées à l'adresse ci-dessous.

Prix : £ 10 plus frais de port et d'emballage.

Pour de plus amples renseignements ou pour commander un exemplaire, veuillez contacter:

The Natural History Book Service Mailorder Bookstore

2-3 Wills Road, Totnes, TQ9 5XN. Royaume-Uni

Tél. : (+44)1803 865913

Fax : (+44)1803 865280

E-mail : sales@nhbs.co.uk

Site web: <http://www.nhbs.co.uk/>

PROCÈS-VERBAL DU SYMPOSIUM CMS SUR LA MIGRATION ANIMALE

Le 13 avril 1997, un symposium sur la migration animale a eu lieu pendant la 5ème réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratoires d'animaux sauvages (CMS). Le thème central de cette rencontre était l'impact sur les espèces migratoires de la perte d'habitats ainsi que de la restauration et la gestion d'habitats, y compris les effets des conflits humains. Cette publication contient des exemples de différents lieux dans le monde où des animaux migrateurs sont confrontés à des problèmes par suite des modifications dues à l'activité humaine, dans un monde moderne en pleine mutation. Deux articles figurent dans la rubrique "Migration d'oiseaux", l'un sur "L'évolution de la migration des oiseaux en Europe : effets à long terme et à court terme des conditions écologiques" (Bruno Bruderer), l'autre sur "Les effets de la pollution du pétrole sur les oiseaux d'eau migrateurs et reproducteurs" (Hani M.A. Tatwany).

Pour des informations complémentaires,
veuillez contacter:

Secrétariat de PNUE/CMS

Martin-Luther-King Str. 8

53175 Bonn

République fédérale d'Allemagne

Tél. : (+49 228) 815 2401

Fax : (+49 228) 815 2449

e-mail : cms@unep.de

Les zones importantes pour les oiseaux dans les sites de conservation européens prioritaires

Le livre *Important Bird Areas in Europe Priority sites for conservation (Les zones importantes pour les oiseaux dans les sites de conservation européens prioritaires)* a été publié en mars 2000 après que des centaines d'ornithologues et de volontaires du partenariat de BirdLife International aient pendant quatre ans effectué des recherches intensives et recueilli de données sur plus de 3.600 sites dans 51 pays d'Europe. Cet inventaire de 1.600 pages a vu le jour suite au succès de la première édition d' 'Important Bird Areas in Europe' (Zones importantes pour les oiseaux en Europe) publiée en 1989. Le livre propose des informations mises à jour et révisées concernant des sites précédemment couverts, ainsi que des informations sur plus de 1.000 nouveaux sites. Il s'agit probablement le plus grand effort jusqu'à présent réalisé pour quantifier et localiser les sites pour lesquels une action de conservation est essentielle.

Pour de plus amples renseignements ou pour commander ce document,
veuillez contacter:

Natural History Book Service Ltd

2-3 Wills Road, Totnes, Devon TQ9 5XN, Royaume-Uni

Tél. : (+44) 1803 865913

Fax : (+44) 1803 865280

E-mail : nhbs@nhbs.co.uk

Site web: <http://www.nhbs.co.uk>

Évaluation des récupérations d'oiseaux bagués en Afrique du Sud

L'évaluation, par L.G. Underhill, A.J. Tree, H.D. Oschadleus & V Parker (1999), a uniquement porté sur des espèces d'oiseaux d'eau dans des pays d'Afrique du Sud tels que le Botswana, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, le Zimbabwe et une partie du Mozambique au sud de la Rivière Save. Les récupérations de 101 espèces, dont au moins une est enregistrée dans la banque de données SAFRING, sont décrites. Pour de nombreuses espèces, les informations présentées dans cette publication n'avaient jamais été résumés ni divulguées auparavant. Des renseignements supplémentaires sur quelques espèces - notamment *Turnstone Arenaria interpres* et *Sanderling Calidris alba* - et des informations obtenues en 1999 lorsque cette évaluation a débuté a conduit à revoir radicalement notre conception des systèmes de migration.

Pour des informations complémentaires,

veuillez contacter:

Avian Demography Unit

Prof. Les. G. Underhill

Université du Cap

Rondebosch 7701

Le Cap, Afrique du Sud

Tél. (+ 12) 21 650 3227

Fax. (+12) 21 650 3726

e-mail : LGU@MATHS.UCT.AC.ZA

Le Recensement international des Oiseaux d'Eau

Le Recensement international des Oiseaux d'Eau (IWC) a eu lieu chaque année en janvier dans le Paléarctique occidental et l'Asie du sud-est. Les derniers résultats de l'IWC provenant de cette région viennent d'être publiés. Ils contiennent des résumés détaillés des recensements effectués par plus de 11.000 observateurs en janvier 1995 et janvier 1996 dans 47 pays. Les chiffres des recensements au milieu de l'hiver et de la répartition concernent 174 espèces d'oiseaux d'eau ; 23 millions d'entre eux ont été recensés dans la région évoquée en 1995 et 19 millions en 1996. Le document présente en outre des évaluations détaillées sur les tendances de la population de 24 espèces d'Anatidae et du foulque commun de 1974 à 1996, recensée dans cinq zones du Paléarctique occidental.

Pour des informations complémentaires ou pour commander un exemplaire,

veuillez contacter:

NHBS Mailorder Bookstore

2-3 Wills Road, Totnes, Devon, TQ9 5XN

Royaume-Uni

Tél. : (+44) 1803 865913

Fax. : (+44) 1803 865280

E-mail : nhbs@nhbs.com

Site web: <http://www.nhbs.com>

Pâtures humides en Europe : lignes directrices de la gestion et de la restauration

Ce manuel pratique évoque la technique de la gestion des pâtures humides. Il a été publié en octobre 1999 par la Société royale pour la Protection des Oiseaux. Les lignes directrices ont pour but d'aider les gestionnaires de pâtures humides à appliquer les meilleures pratiques, en indiquant des aspects concrets de la gestion et de la restauration de pâtures humides en Europe septentrionale et centrale. Le guide contient en outre de nombreuses études de cas dans les régions examinées et aborde divers thèmes : le partage des expériences pratiques de gestion et de restauration, la présentation des options alternatives de gestion et de restauration, la description des fonctions des pâtures humides (et la conservation de la biodiversité), etc.

Ce guide broché de format A4 a 169 pages, il comporte 38 illustrations, 43 planches et 35 tableaux. Le prix est 15,95 GBP plus 2,60 GBP pour les frais d'envoi.

Pour des informations complémentaires,
veuillez contacter:

Madame Sara Smith

RSPB

E-mail : sara.smith@rspb.org.uk

Aires de protection pour la biodiversité: Conseils stratégiques basés sur l'expérience dans les pays ACP.

Ce rapport a été publié au mois de juin 1999 par l'UICN pour la Commission européenne. Sous la Convention de Lomé, l'Union européenne aide les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) dans leurs efforts pour "protéger et améliorer l'environnement et les ressources naturelles, mettre un frein à la détérioration des terres et des forêts, restaurer les équilibres écologiques, préserver les ressources naturelles et leur exploitation rationnelle". Pour aider à planifier le soutien qu'elle apporte au développement des aires protégées dans les pays ACP, la Commission européenne a demandé à l'UICN de fournir des conseils stratégiques à cet effet, en puisant dans l'expérience pratique acquise par les donateurs et les partenaires des pays ACP en matière de projets. La seconde partie du rapport se concentre sur l'Afrique et notamment sur les points suivants : a) Une perspective africaine, b) Où en sommes-nous ? Le statut des aires protégées en Afrique, c) Les problèmes rencontrés par les aires protégées en Afrique, d) Une nouvelle approche : les aires protégées qui contribuent au développement rural, e) Quelle aide extérieure est nécessaire ?

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

Commission européenne

DG VIII, Directeur-Général pour le Développement

Rue de la Loi 200

B-1049 Bruxelles, Belgique

Fax : (+32) 2 2992525

E-mail : info@dg8.cec.be

Les oiseaux et les lignes électriques

Les résultats obtenus par 20 spécialistes américains, mexicains, norvégiens, suédois, néerlandais, sud-africains et espagnols concernant la mortalité des oiseaux qui entrent en collision avec des lignes électriques et s'électrocutent ont été publiés dans le livre "Birds and Powerlines" (Les oiseaux et les lignes électriques), édité par Dr. Miguel Ferrer et Guyonne Janss.

En plus d'informations générales sur le problème, ce livre présente les résultats de leurs recherches sur des cas spécifiques en Espagne, le balbuzard fluvial dans les zones humides côtières du Mexique et les cygnes sur la côte suédoise. Ce livre est donc très intéressant pour toutes les personnes qui ont été confrontées à ce type de problèmes.

Le livre (250 pages) a été publié en Espagne en 1999 par le magazine Quercus.

Prix : version anglaise 31 US\$ plus 4 US\$ pour frais de port et d'emballage.

Pour de plus amples renseignements ou pour commander ce document,
veuillez contacter:

Servicios Informativos Ambientales/ Quercus

Cº de Hormigueras, 122 Bis, 5º, P-1

28031 Madrid, Espagne

E-mail : revista@quercus.es
Site web : <http://www.quercus.es>.

Les zones humides, l'eau et la loi : se servir de la loi pour promouvoir la conservation des zones humides et leur utilisation judicieuse.
(IUCN Politique environnementale et document juridique n° 38)

Cette excellente nouvelle étude de Clare Shine et Cyrille de Klem (1999) examine de façon étonnamment détaillée le rôle de la loi dans la conservation des zones humides à travers le monde. Elle est illustrée par de nombreux exemples et études de cas (dans presque tous les pays). Axée en premier lieu sur la Convention de Ramsar sur les zones humides, elle traite également de la contribution d'autres législations globales et régionales, et étudie des questions thématiques telles que les plans d'affectation ou la gestion des bassins fluviaux et des zones côtières, l'évaluation de l'impact environnemental, les systèmes d'autorisation, les motivations économiques, la mise en application, les zones humides transfrontalières, etc. .

Pour de plus amples renseignements ou pour commander un exemplaire, veuillez consulter:

IUCN Publications Services Unit, 219c
Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL, Royaume-Uni
E-mail: info@books.iucn.org

LA LIMNOLOGIE DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

L'Association internationale de limnologie (SIL) publie une série intitulée "La limnologie dans les pays en développement". Ces documents comprennent des études relatives aux recherches et à la formation dans le domaine des ressources en eau dans divers pays en voie de développement. Chaque étude comprend un rapport sur l'environnement physique, les ressources en eau et la recherche écologique aquatique, l'état de conservation et la gestion des ressources aquatiques (rivières, lacs, réservoirs, zones humides) les équipements de recherche et de formation, ainsi que l'organisation scientifique dans chaque pays concerné.

Le volume I, publié en 1995, contient des études réalisées au Ghana, en Tunisie, au Bangladesh, au Pakistan, au Sri Lanka, en Malaisie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le volume 2, qui vient de sortir (en 1999) propose des études réalisées en Indonésie, au Maroc, en Ethiopie, en Uruguay et au Costa Rica. Des études effectuées en Inde, au Mexique, en Chine et au Brésil devraient également être publiées au début de l'an 2000.

Les volumes 1 et 2 valent respectivement 5 US\$ et 8 US\$ par exemplaire pour les particuliers, et 12 US\$ et 20 US\$ pour les librairies/institutions.

Pour de plus amples renseignements ou pour commander ces documents, veuillez contacter:

SIL General Secretary
Prof. R.G. Wetzel
Dept of Biological Sciences, University of Alabama,
Tuscaloosa, AL 35487-0206, Etats-Unis
E-mail: rwetzel@biology.as.ua.edu.

ENTRE LE TAYMIR ET LA MONTAGNE DE LA TABLE : Plan prévisionnel WIWO 1992-2003

Le plan prévisionnel 1999-2003 évoque les activités de la WIWO lors de la période écoulée et pose le cadre des années à venir. Ce document fait suite au Plan prévisionnel 1994-1998 et est destiné à imprimer l'orientation des activités ultérieures.

LES OISEAUX NIDIFIANT SUR LES CÔTES DES PARCS NATIONAUX DE SINE-SALOUM ET DE LANGUE DE BARBARIE, SÉNÉGAL, 1998.

(Rapport WIWO N° 68)

En mai 1998, un recensement complet des goélands et des sternes nidifiant a été réalisé dans deux parcs nationaux du Sénégal : l'Îlot aux Oiseaux, Langue de Barbarie, au nord du pays, et l'Île aux Oiseaux et quelques autres îles plus petites dans le delta de Sine-Saloum, au nord de la Gambie. Des goélands et les sternes nidifiant ont également été recensés dans les salines à proximité de Kaolack. L'Île aux oiseaux a en outre fait l'objet d'une visite supplémentaire au mois de juillet. Le recensement de 1998 était le premier à couvrir toutes les espèces de goélands et de sternes. Des comparaisons avec les données obtenues lors de recensements précédents effectués dans les îles ont montré que le nombre de Goéland railleur (*Larus genei*) est resté stable depuis le milieu des années 70, alors que la population de Sternes caspiennes (*Sterna caspia*) a considérablement augmenté depuis 1991. Apparemment, les autres espèces n'ont pas non plus vu leurs effectifs diminuer (Sterne pierregarin (*S. hirundo*)) ou bien changer pour d'autres raisons (Mouette à tête grise (*Larus cirrocephalus*), Sterne hansel (*Gelochelidon nilotica*), Sterne naine (*Sterna albifrons*)). Comme les quantités dénombrées en Mauritanie sont elles aussi disponibles, une nouvelle estimation des populations de goélands et de sternes nidifiant en Afrique de l'Ouest a été proposée.

LES OISEAUX DE LA BAIE DE MEDUSA, NW TAYMYR, EN 1997

(RAPPORT-WIWO N° 66)

Le rapport présente les résultats d'une étude sur les échassiers et autres espèces d'oiseaux nidifiant dans la baie de Medusa, Nw Taymyr, en 1997. L'étude fait partie d'un plan de surveillance à long terme de la zone située autour de la Station biologique Willem Barentz. L'étude a été effectuée du 17 juin au 26 juillet 1997 et comprend des estimations des densités d'oiseaux nidifiant et du succès des reproductions, l'écologie de l'alimentation de la Bernache cravant, ainsi qu'une étude des Iles Severo-Vostochnie.

Pour de plus amples renseignements ou pour commander ces documents, veuillez contacter:

WIWO

Van Stuijvenbergweg 4

6644 AB Ewijk

Pays-Bas

Les oiseaux de la région Azov-mer Noire

Les articles du Dr. Ivan Russev (éditeur) ont récemment été publiés par le Fonds ukrainien pour l'héritage naturel et l'EUCC. Ces articles (dont la plupart sont en russe et un petit nombre en anglais) résume les résultats d'études ornithologiques réalisées entre 1979 et 1999, y compris les aspects relatifs à la conservation de l'habitat dans le Delta de Dnestr.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Dr Ivan Rusev

26 apt, 30, Geroev Stalingrada Str

65053 Odessa, Ukraine

tél/fax : (+380)-482-522805

E-mail : wildlife@paco.net

Surveillance continue des succès de nidification chez les oiseaux côtiers et surveillance continue des polluants dans les oeufs d'oiseaux côtiers, dans l'écosystème de la Mer des Wadden, N° 8, par Stefan Thyen et collègues (1998)

Les études pilotes ont été réalisées respectivement en 1996 et en 1997 dans le cadre du "Programme trilatéral de surveillance continue et d'évaluation" en vue d'établir des programmes trilatéraux harmonisés et de tester les sites et les méthodes d'échantillonnage. Chacun des paramètres (succès de nidification et polluants dans les oeufs) est utile pour l'évaluation de la Mer des Wadden, et donc aussi pour sa conservation. Ce rapport peut être commandé à l'adresse ci-dessous. Son prix est de 15,- NLG (frais de port compris)

Pour de plus amples renseignements ou pour commander le rapport, veuillez contacter:

SOVON

Rijksstraatweg 178

NL-6573 DG Beek-Ubbergen, Pays-Bas

Fax : (+31) 24 6848188

Sites web

Développement du site de l'AEWA

Le projet de développement du site web de l'Accord fait partie des priorités d'implémentation internationales de l'AEWA entre 2000 et 2004. L'idée générale est de créer un site web à l'intérieur d'un autre site plus attrayant contenant des informations utiles sur l'Accord. Des cartes et des graphiques pourraient notamment fortement améliorer l'efficacité du site web de l'AEWA. Ce site pourrait en outre comprendre : des pages disponibles dans toutes les langues officielles, un accès à toute la documentation officielle, des données générales, des photographies des espèces et des cartes des sites permettant aux utilisateurs d'examiner les routes de migration, les sites-clés par espèce, etc., etc. Le Secrétariat intérimaire s'est rendu au WCMS, à Cambridge, pour discuter de la réalisation du site web. La priorité sera accordée à l'intégration de cartes interactives des routes de migration par espèce. Actuellement, le Secrétariat intérimaire examine quel type d'informations doivent être incluses au système IMS. Bien que l'intégration de ces informations soient possible d'un point de vue technique, il existe des limitations budgétaires. Heureusement, une contribution apporté par l'Allemagne permet la réalisation de la première phase de développement du site, durant laquelle la documentation officielle disponible et les nouvelles photographies d'espèces seront affichées sur le web. On demandera par ailleurs aux Parties contractantes de soumettre leurs programmes nationaux afin de pouvoir également les placer sur le site.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Secrétariat de l'AEWA

Etude globale des ressources en zones humides et des priorités pour l'inventaire des zones humides

Cette étude avait pour objectif : a) de fournir une vue d'ensemble des inventaires des zones humides internationales, régionales et nationales, ainsi que des autres informations d'ordre général concernant les ressources globales en zones humides, b) de cerner les mesures à prendre en vue de quantifier l'étendue des ressources globales en zones humides et de fournir une base pour mesurer les tendances qui se font jour en matière de conservation ou de perte des zones humides, c) d'identifier des priorités pour l'établissement, la mise à jour ou l'extension des inventaires de zones humides afin qu'à l'avenir, les ressources globales en zones humides soient quantifiées et décrites avec davantage d'exactitude.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site web de :

Wetlands International - AEME

Site web: <http://www.wetlands.agro.nl>

L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA) EST UN ACCORD SOUS LA CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE, COMMUNÉMENT APPELÉE CONVENTION DE BONN. L'AEWA DÉSIRE CRÉER UNE BASE LÉGALE POUR QUE LES ÉTATS DE L'AIRES DE RÉPARTITION METTENT EN OEUVRE UNE POLITIQUE CONCERTÉE EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET DE GESTION DES ESPÈCES MIGRATRICES D'OISEAUX D'EAU.

L'AEWA COMPREND UN PLAN D'ACTION QUI SPÉCIFIE LES ACTIONS QUE LES PARTIES DOIVENT ENTREPRENDRE EN CE QUI CONCERNE LES ESPÈCES ET LES QUESTIONS PRIORITAIRES.

LES NOUVELLES DE L'AEWA SONT PUBLIÉES DANS UN BULLETIN. LE PROCHAIN SERA PUBLIÉ EN OCTOBRE 1999.

CE BULLETIN EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN FRANÇAIS.

CE BULLETIN EST UNE PUBLICATION DU :

SECRÉTARIAT INTÉRIMAIRE DE

L'ACCORD SUR LES OISEAUX D'EAU D'AFRIQUE-EURASIE

C/O MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA PÊCHE

BUREAU 3500, BOÎTE POSTALE 20401, LA HAYE, PAYS-BAS

TÉL. : (+31) 70 378 4982, FAX : (+31) 70 378 6146

E-MAIL : B.LENTEN@N.AGRO.NL

TRADUCTION : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA PÊCHE.

CONCEPTION ET MAQUETTE : FRISSE WIND, AMSTERDAM

IMPRIMÉ PAR : ALBANI DRUKKERS, LA HAYE

MISE A JOUR DE L'ACCORD

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) a été ouvert à la signature au Ministère des Affaires étrangères à La Haye (Pays-Bas) du 15 août 1996 au 30 septembre 1999. Le 31 août 1999, les exigences nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord étaient remplies. En accord avec l'Article XIV, paragraphe 1, l'Accord est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1999. Les Etats de l'aire de répartition suivants l'ont ratifié, accepté ou approuvé, devenant ainsi Parties contractantes : le Bénin, le Congo, le Danemark, l'Égypte, la Finlande, la Gambie, l'Allemagne, la Guinée, la Jordanie, les Pays-Bas, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Mali, Monaco, le Niger, la Roumanie, le Sénégal, l'Afrique du Sud, l'Espagne, la Suède, le Soudan,

la Suisse, la Tanzanie, le Togo, le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord. Signataires de l'Accord : la Belgique (29-10-99), la Bulgarie (5-7-99), l'Union européenne (1-9-97), la France (25-11-98), la Grèce (14-5-98), le Luxembourg (27-10-97), le Maroc (19-11-97) et l'Ukraine (16-10-98).

Le Dépositaire de l'Accord désire attirer votre attention sur le fait que l'Article XIII, paragraphe 2, de l'Accord prévoit que : 'Le présent Accord restera ouvert à la signature à La Haye jusqu'à la date de son entrée en vigueur'. Ceci signifie qu'il n'est plus possible de le signer après le 1^{er} novembre 1999. Au paragraphe 3 du même article, il est souligné qu'un Etat de l'aire de répartition ou une organisation d'intégration économique régionale ne peut adhérer à l'Accord, à partir de sa date d'entrée en vigueur, qu'en déposant l'instrument d'accession auprès du Dépositaire (la Division des traités du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas). Un spécimen de l'instrument d'accession est disponible auprès du Dépositaire.